

TRASPIR HOUSE MONO 190



MEMBRANE HAUTEMENT RESPIRANTE MONOLITHIQUE

AT
Chorm
836/7
UD Typ I
US

CH
SIA 232
UD (g)

D
ZVDH
USB-A
UDB-A

F
DTU 31.2
E1 Sd1 TR2

I
UNI
11470
B/R2

AUS
AS/NZS
4200.1
Class 3

USA
IRC
vp

- Le film monolithique garantit la respirabilité grâce à une réaction chimique
- La couche, continue et homogène, crée ainsi une barrière totale contre le passage de l'eau
- La masse surfacique de la membrane assure une résistance mécanique et une protection lors des phases de construction



Fiche technique
disponible en ligne



INCLINAISONS
FAIBLES



RÉSISTE À
L'ABRASION

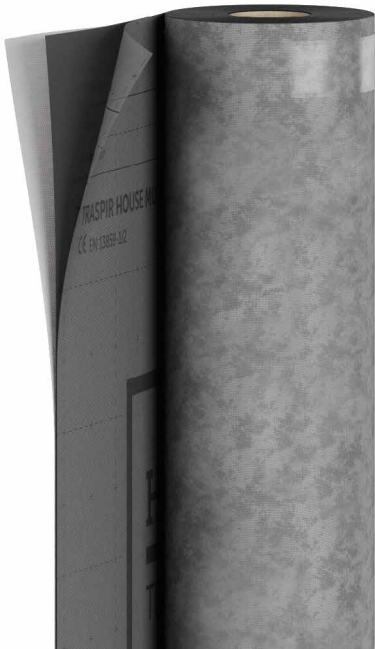


DURÉE DANS LE
TEMPS ÉLEVÉE

CODE	ruban	H [m]	L [m]	A [m²]	
TRASPHMTT190	TT	1,5	50	75	20

COMPOSITION

- couche supérieure : tissu non tissé en PP
- couche intermédiaire : film respirant monolithique
- couche inférieure : tissu non tissé en PP



DONNÉES TECHNIQUES

propriété	norme	valeur
masse par unité de surface	EN 1849-2	190 g/m²
épaisseur	EN 1849-2	0,6 mm
transmission de la vapeur d'eau (Sd)	EN 1931	0,2 m
résistance à la traction MD/CD	EN 12311-1	310 / 280 N/50mm
allongement MD/CD	EN 12311-1	50 / 60 %
résistance à la déchirure au clouage MD/CD	EN 12310-1	220 / 230 N
imperméabilité à l'eau	EN 1928	classe W1
après vieillissement artificiel :		
- imperméabilité à l'eau	EN 1297 / EN 1928	classe W1
- résistance à la traction MD/CD	EN 1297 / EN 12311-1	270 / 240 N/50mm
- allongement	EN 1297 / EN 12311-1	35 / 40 %
réaction au feu	EN 13501-1	classe E
étanchéité à l'air	EN 12114	< 0,02 m³/(m²h50Pa)
résistance aux températures	-	-40 / +100 °C
stabilité aux UV ⁽¹⁾	EN 13859-1/2	1000h (8 mois)
conductivité thermique (λ)	-	0,4 W/(m·K)
chaleur spécifique	-	1800 J/(kg·K)
densité	-	env. 317 kg/m³
facteur de diffusion de la vapeur d'eau (μ)	-	env. 334
VOC	-	non pertinente
flexibilité à basses températures	EN 1109	-30 °C

⁽¹⁾ Les données de tests de vieillissement réalisés en laboratoire ne peuvent pas reproduire les causes imprévisibles de dégradation du produit ni considérer les contraintes auxquelles il sera soumis au cours de sa vie utile. Pour garantir son intégrité, nous conseillons de limiter par précaution l'exposition aux agents atmosphériques pendant la phase de chantier à un maximum de 8 semaines. Selon le DTU 31.2 P1-2 (France) 1 000h de vieillissement UV permettent une exposition maximale de 3 mois durant la phase de construction.